

Séance ordinaire du 28 avril 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-huit deux mille vingt à neuf heures dix-huit, en visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), David Chabot, directeur du Bureau de la mairie, Geneviève Côté, directrice adjointe et attachée de presse du Bureau de la mairie, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie, Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2020-04-50

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 28 avril 2020.

CE-2020-04-51

Affichage du poste cadre de chef du Service du traitement des eaux à la Direction de l'environnement

[Document d'aide à la décision GCH-2020-045](#)

Il est résolu d'autoriser la reconduction et l'affichage du poste cadre, classe 7, de chef du Service du traitement des eaux de la Direction de l'environnement.

CE-2020-04-52

Nomination de chefs aux opérations de la Direction de la sécurité incendie [Document d'aide à la décision GCH-2020-048](#)

Il est résolu de nommer messieurs Éric Saindon et Hugo Laflamme à titre de chef aux opérations de la Direction du service de la sécurité incendie, poste cadre pompier à temps complet, classe 2, échelon 1, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder au comblement de tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2020-04-53

Enlèvement d'un panneau d'arrêt, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale [Document d'aide à la décision GEN-2020-028](#)

Il est résolu de décréter l'enlèvement d'un panneau d'arrêt à l'endroit suivant :

- 22° sur la rue Pierre-Turgeon, à l'interdiction de la rue Robertson, en direction nord.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-028. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur les rues Thivierge et des Hospitalières et une partie de la rue Valère-Plante (secteur Lévis).
 - d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement, en période hivernale, sur une partie de la rue de la Montagne (secteur Saint-Nicolas) et de supprimer les interdictions de stationner prévues à ce règlement sur les rues Thivierge et des Hospitalières (secteur Lévis).
-

CE-2020-04-54

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 18.